

Filière scientifique : pétition nationale

Respect de nos statuts, corps et métiers !

Lors des dernières CAP, l'administration a annoncé d'imminents projets de fusion de corps qu'elle devait mettre en œuvre rapidement sous la pression de la Fonction Publique.

A l'horizon 2010, ceux qui nous gouvernent ont en effet l'intention de faire passer le nombre de corps de la Fonction publique de 650 actuellement à environ 450 !

Tout en semant la confusion, on nous annonce les rapprochements évoqués par la Fonction publique de la filière documentation et de la filière bibliothèque (c'est-à-dire la fusion des corps de CED avec celui des bibliothécaires et la fusion du corps de secrétaires de documentation avec celui des assistants des bibliothèques) et un projet en gestation : les corps des chargés d'études documentaires de la Culture et de l'Education nationale, d'une part, et le corps interministériel des chargés d'études documentaires géré par le MEEDDAT, d'autre part, fusionneraient en un corps unique géré par le MCC.

Nous ne sommes pas dupes

Toutes ces gesticulations, tous ces projets de fusion n'ont rien à voir, ni de près ni de loin, avec une amélioration quelconque de nos carrières. D'ailleurs, a-t-on seulement vu ces dernières années une seule bonne réforme à mettre au profit de ce gouvernement ?

En vérité, la fusion des corps qu'ils prônent est un étage de plus de la fusée RGPP et de manière générale de la prétendue « modernisation » de l'Etat . En se cachant derrière une volonté de simplifier, de dépeussier, ces fusions ne visent qu'à la suppression pure et simple de postes de fonctionnaires. C'est une basse opération comptable, ni plus ni moins, ayant pour but la suppression d'une Fonction publique d'Etat de carrière. Le projet de budget 2010 prévoit encore la suppression de 33 749 postes de fonctionnaires.

En outre, loin de pouvoir offrir une mobilité sur la base du volontariat, comme c'est encore le cas, ces fusions n'ont pour but que d'accompagner la RGPP et les restructurations de services qu'elle va entraîner. Elles vont permettre d'imposer aux agents nouvellement sans affectation, suite à ces restructurations, des postes dans d'autres ministères qui en auraient plus besoin. Ces fusions accompagnent la loi pour la mobilité qui institue le licenciement après trois refus successifs de postes proposés.

Nous ne devons pas laisser faire !

Nous nous opposons à la fusion envisagée par le ministère du corps des chargés d'études documentaires de la Culture avec le corps interministériel des chargés d'études documentaires.

